

Compte rendu du conseil d'école du 13 juin 2014

PARTICIPANTS

- ☞ Equipe pédagogique :
 - o M. Valentin (Directeur), Mmes Cramatte, Dupoirier, Dupraz, Jager, Sanche Thomas et Weisse, Mrs Chapays, Henry et Scheffer
- ☞ Municipalité :
 - o Mme Gansoinat-Ravaine (Maire), Mme Bricout (Adjointe au maire)
- ☞ Parents d'élèves :
 - o Mmes Acker, Coussot, Darboux, Schroeder et Walter, MM Balsano, Magna et Sautreau
 - o Excusés : Crière, Schmitt et Urbanelli, M. Lecogne

INTRODUCTION

- ☞ Suite aux dernières élections, madame Chantal Bricout remplace madame Odile Annen-Lacombe qui ne s'est pas représentée. C'est donc Chantal qui est maintenant adjointe au maire chargé des affaires scolaires.

ORGANISATION DE LA RENTREE SCOLAIRE

- ☞ Pour la prochaine rentrée, on note une hausse générale des effectifs aussi bien en maternelle qu'en élémentaire.
- ☞ Le nombre d'enfants inscrits pour la rentrée est en hausse. Cette année ce sont cent quarante-sept enfants qui sont inscrits en classes élémentaires, pour cent quarante et un l'an dernier. De même, pour les classes de maternelles, ce sont quatre-vingt-deux enfants qui sont prévus. Ils étaient quatre-vingt l'année dernière.
- ☞ Ce sont donc huit enfants de plus qui rejoindront l'école à la rentrée par rapport à l'effectif actuel de fin d'année. Avec ces chiffres, nous ne subissons aucun mouvement de classe, ni ouverture ni fermeture. Cent quarante-sept enfants en élémentaire est un chiffre proche d'une ouverture de classe qui est potentiellement positionnée à cent cinquante enfants. Il faut noter que les classes de maternelles sont des classes très chargées et proches de trente élèves.
- ☞ La répartition des élèves dans les classes se fait lors du conseil des maîtres. Elle est ensuite validée par le directeur selon des considérations pédagogiques.
- ☞ Répartition pour la rentrée

| Classes | Enseignants | Elèves |
|---------|---|----------------------|
| PS | Mme Jager (80%) - Inconnu à ce jour (20%) | 29 |
| MS | Mme Selzner | 28 |
| GS | Mlle Dupoirier | 25 |
| CP | Mme Dupraz | 24 |
| CP-CE1 | Mr Chapays | 22 (6 CP + 16 CE1) |
| CE1-CE2 | Mr Valentin (50%) - Inconnu à ce jour (50%) | 25 (15 CE1 + 10 CE2) |

| Classes | Enseignants | Elèves |
|---------|------------------|----------------------|
| CE2-CM1 | Mme Thomas | 25 (15 CE2 + 10 CM1) |
| CM1-CM2 | Mr Heber Suffrin | 24 (19 CM1 + 5 CM2) |
| CM2 | Mr Scheffer | 26 |

- ☞ La classe de CM1-CM2 sera assurée par monsieur Heber Suffrin, en remplacement de monsieur Henry qui prend sa retraite à la fin de cette année. Monsieur Heber Suffrin était parmi nous l'an dernier. Il est réaffecté à Verny en priorité car il avait subi la fermeture de classe de la précédente rentrée.
- ☞ Comme l'an dernier, le fort volume de CP (30 élèves) a obligé l'équipe pédagogique à doubler des classes (plus une par rapport à la répartition actuelle, celle de CM1-CM2) afin de permettre une répartition plus harmonieuse des élèves au sein des classes de primaire.
- ☞ La personne qui assure la demie-décharge de direction de monsieur Valentin complète les quatre-vingt pour cent de madame Jager. Nous espérons conserver madame Cramatte sur ce poste.
- ☞ Dans les classes à deux niveaux, l'équipe pédagogique privilégie les enfants autonomes dans le niveau supérieur. De plus, cette répartition permet d'éviter aux enfants de classes doubles de réaliser deux années avec le même enseignant.
- ☞ L'équipe pédagogique précise que contrairement à la rumeur, il n'y a pas de classe d'élite qui serait mise en place lors de la répartition des élèves dans les classes mixtes.
- ☞ Les enfants de grande section connaissent leur classe de CP lors du traditionnel échange entre ces classes en fin d'année.

CLASSE TRANSPLANTÉE

- ☞ La classe transplantée en Dordogne des CE2 qui s'est déroulée au mois d'avril pour tous les CE2 est aussi positif que les années précédentes aux points de vue pédagogique, culturel et humain.
- ☞ Le bilan de la classe découverte en Dordogne, pour tous les CE2, est aussi positif que les années précédentes aux points de vue pédagogique, culturel et humain.
- ☞ Le même principe que l'année dernière est adopté départ avec 4 accompagnateurs. Mais cette année, pour la première fois, monsieur Valentin est parti en classe transplantée sans autre enseignant, mais avec trois parents. Il tient à les remercier, lors de ce conseil d'école, pour l'excellente ambiance au sein de l'encadrement.
- ☞ Le coût par élève de la classe transplantée est relativement stable au cours des années. Il a été de deux cent euros et un centime pour les familles. Deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros quatre-vingt-six centimes complémentaires ont été colletés via les subventions du conseil général, de la municipalité, de l'APE, mais aussi par les ventes de calendriers, celle de l'APE et la journée d'action des familles.
- ☞ L'expérience pourrait être renouvelée l'an prochain, sauf si quatre à cinq refus de participer que ce soit de la part d'enfants ou de parents se présentaient.

BILAN DES SORTIES SCOLAIRES

- ☞ Cette année n'est pas coutumière car les sorties scolaires ne se sont pas encore déroulées, à l'exception de la journée offerte par l'OCCE. En effet, l'école a été cette année encore récompensée au concours de la vente de calendriers Noël de Joie, seul le transport a été à notre charge. L'école s'étant classée à la première place de sa catégorie et s'est vue offerte un ordinateur portable.
- ☞ Ce sont les classes de M. Henry et M. Scheffer qui ont bénéficié de cette sortie car ce sont eux qui ont vendu le plus de calendriers.

- ☞ C'était la première fois que l'équipe pédagogique se rendait au parc de Sainte-Croix avec des grands. Traditionnellement cette sortie se fait avec des enfants plus petits. Les activités proposées étaient très bien et très adaptées à leur âge. Ce sera donc une opportunité supplémentaire pour les choix de sortie des prochaines années.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES - ORGANISATION DES NOUVEAUX HORAIRES ET DU PEDT

- ☞ Le ministre chargé de l'Éducation nationale a écrit aux parents d'élèves pour leur préciser les objectifs de cette nouvelle organisation. Elle est disponible sur le site de l'école.
- ☞ La réforme des rythmes scolaires se mettra en place à la rentrée 2014 à l'École de Verny. Les nouveaux horaires ont été acceptés par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN). Ils seront donc applicables au 2 septembre 2014.
- ☞ Les cours auront lieu
 - o Le matin de 8h30 à 12h00 (les lundis, mardis, jeudis et vendredis)
 - o Les lundis et vendredis de 13h45 à 15h avec les nouvelles activités municipales proposées de 15h à 16h30
 - o Les mardis et jeudis, cours de 13h45 à 16h
 - o Les mercredis, cours de 8h30 à 11h30
- ☞ Les activités pédagogiques complémentaires fonctionneront tous les lundis de 15h à 16h30 pendant 24 semaines.
 - o Pour les plus grandes classes (Chapays, Valentin, Thomas Heber Suffrin et Scheffer), elle se déroulera en complément des activités municipales. Les enseignants n'auront pas forcément des enfants de leur classe. L'inscription se fera en même temps que celle des inscriptions municipales.
 - o Pour les classes maternelles et le Cours Préparatoire, elle se déroulera de la même manière qu'en 2013-2014
- ☞ Madame la maire a présenté le point de situation pour la commune de Verny concernant la conduite de la réforme des rythmes scolaires.
 - o C'est la municipalité qui a la charge d'organiser les heures hors temps scolaire pour les enfants qui le souhaitent.
 - o La commission scolaire municipale a validé, lors de l'année scolaire 2012-2013, la mise en place d'un comité de pilotage de la réforme des rythmes scolaires à Verny. Ce comité rassemble tous les acteurs de la commune réalisant des actions avec les enfants. Il est composé de :
 - Ecole : Directeur + un enseignant (M. Henry) ;
 - Conseil des représentants des parents d'élèves : Deux personnes (Mme Schroeder et M. Sautreau) ;
 - APE : Une personne (Mme Sautreau) ;
 - Conseillers municipaux (Mmes Bricout, Rottier et M. Xolin) ;
 - AFRV : Deux personnes (Mme Jesupret - Association et Mme Hubinger Semmelbeck périscolaire) ;
 - CCAS : Une personne (Mme Werner) ;
 - Associations sportives, culturelles et d'éducation populaire : Une personne par association.
 - o La première réunion avec les associations a été conduite par la commission scolaire municipale début juillet 2013. Le groupe de travail, dans sa globalité a débuté ses travaux en septembre 2013.

o Mardi 17 juin, ce sera la dernière réunion du groupe de travail avant la mise en place des nouveaux horaires. Il validera le bulletin d'inscription qui permettra aux parents de répondre à l'école sur la participation de leur(s) enfants(s) aux activités municipales et présenter le choix des activités sélectionnées. Ces renseignements permettront de démarrer les activités dès le premier vendredi de la rentrée (vendredi 5 septembre 2014).

o La municipalité ne fera pas payer les parents pour ces activités. Il faudra aussi une rigueur de la part des parents pour rester en concordance avec le planning des activités et les horaires de fin de ces dernières.

☞ L'offre des activités offertes gratuitement par le tissu associatif vernois étant inférieure à la demande qui a fortement augmentée, depuis le premier sondage, les activités municipales en classes maternelles ne sont pas réalisées sauf la Petite Section où la sieste est prolongée jusqu'à 16h30. Les enfants passeront sous la responsabilité municipale tout de même, puis que ce seront les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) qui les garderont.

o Les enfants de maternelles ont été écartés des activités municipales après un débat constructif du conseil d'école qui a mis en avant les difficultés particulières et inhérentes à cette classe d'âge.

o Il faut plus de temps pour habiller chaque enfant, car ils ne sont pas encore complètement autonomes. Ils se déplacent moins vite que les enfants des classes élémentaires. L'ensemble de ce temps nécessaire obère de façon importante les activités qui pourraient leur être proposées. Les conditions de transfert de responsabilité entre l'école maternelle et les personnes autorisées par les parents sont plus strictes qu'en classe élémentaire pour que les enfants puissent quitter l'école. Ils ont besoin de plus d'adultes pour être encadrés lors des déplacements.

o L'ensemble de ces conditions ajoutées à une demande d'activités plus forte que celle offerte bénévolement par le tissu associatif vernois nous a conduit à ne pas mettre en place d'activités municipales pour la maternelle. C'est une décision qui a été prise par l'ensemble du conseil d'école. De plus, nous n'avons pas connaissance de commune avoisinante de Verny qui mettrait en place des activités municipales pour les classes de maternelle.

o En contrepartie, pour les deux classes de moyenne et grande sections de maternelles, tous les enfants qui ne pourront pas être pris en charge par leurs parents ou une assistante maternelle à 15 heures pourront être accueillis au périscolaire classique où des activités adaptées à leur âge seront proposées. L'accueil durant cette période sera facturé, à un tarif préférentiel de 1,50€ par session (lundi ou vendredi), 3€ pour les deux jours, par l'Association Familles Rurales de Verny. De ce fait, lors des huit années du cursus scolaire de votre enfant, seules deux années ne seront pas concernées par la gratuité.

TRAVAUX DANS LA CLASSE DE M. CHAPAYS

☞ La municipalité a décidé l'an dernier de rénover les salles de classe de l'Ecole Primaire de manière progressive à raison d'une classe par an. En effet, en élémentaire les peintures des classes, hors placards et plafonds, datent des années 1990.

☞ Cette année, c'est la classe de monsieur Chapays qui débutera cette série de rénovation.

☞ Les travaux débuteront dès la fin des cours et se termineront fin juillet. Les employés communaux assureront le déménagement du mobilier.

- ☞ Les travaux qui seront réalisés ont été établis en concertation entre monsieur Chapays et monsieur Nicolas qui est chargé des travaux au sein de l'équipe municipale. Ils comprendront :
 - o la mise en place d'un éclairage en panneaux lumineux à LED (environ 7.000€ HT) ;
 - o la remise en peinture complète de la salle de classe. Les couleurs n'étaient pas encore choisies lors du conseil d'école.

ORGANISATION MATERIELLE POUR L'ACCUEIL D'UN ENFANT HANDICAPE AU CP.

- ☞ Un enfant du CP a un handicap évolutif, la montée et la descente des escaliers plusieurs fois par jour est déconseillée pour lui.
- ☞ Le CP sera installé pour un an provisoirement dans la salle du RASED qui utilisera la classe actuellement vide à l'étage.
- ☞ Un déménagement de mobilier est demandé aux services municipaux.

QUESTIONS DE PARENTS D'ELEVES

- ☞ Deux points sont remontés au conseil d'école de la part de parents d'élèves de l'école. Le premier portait un dysfonctionnement dans le règlement de l'école, le second était une interrogation sur l'intégration des parents dans le projet pédagogique
- ☞ En fait, il n'y a pas de dysfonctionnement dans le règlement de l'école. Il s'agit d'un oubli de mise à jour du site Internet de l'école qui présente un règlement intérieur obsolète de 2007. Chaque année lors du premier conseil d'école, le règlement est amendé sur la base du règlement intérieur type départemental (voir le compte rendu du Conseil d'école du 18 octobre 2013). Le site Internet sera corrigé rapidement.
- ☞ L'intégration des parents dans le projet pédagogique est possible mais régie par des règles très précises nécessitant entre autre la validation de l'équipe pédagogique.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- ☞ M. Henry prend sa retraite. Monsieur Valentin le remercie pour son investissement permanent au sein de l'école. Il sera remplacé par M. Heber Duffrin qui a déjà enseigné une année dans notre école.

CLOTURE DU CONSEIL D'ECOLE PAR MADAME LA MAIRE

- ☞ Madame la Maire tient à remercier le conseil d'école (enseignants et parents) pour leur investissement au profit des enfants, mais aussi les parents d'élèves qui participent à la vie de l'école avec une vraie convivialité.
- ☞ Nouveaux horaires à l'école : le ministre écrit aux parents d'élèves :
<http://www4.ac-nancy-metz.fr/eco-p-verny/spip.php?article1799>

Monsieur Valentin
Directeur

Le Directeur



François VALENTIN

Monsieur Sautreau
Secrétaire de séance



